

Convention sur les armes à sous-munitions

6 juin 2017

Français
Original : anglais

Septième Assemblée des États parties
Genève, 4-6 septembre 2017
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Document soumis par le Président de la septième Assemblée des États parties

1. Ouverture de l'Assemblée des États parties.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Reconduction du Règlement intérieur.
4. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
5. Élection des Vice-Présidents.
6. Présentation par le Président des projets de documents et des principaux projets de décisions.
7. Organisation des travaux.
8. Examen de l'état et du fonctionnement de la Convention et autres questions importantes pour la réalisation des buts de la Convention :
 - a) Universalisation ;
 - b) Stockage et destruction des stocks ;
 - c) Enlèvement et destruction des restes d'armes à sous-munitions et éducation à la réduction des risques ;
 - d) Assistance aux victimes ;
 - e) Coopération et assistance internationales ;
 - f) Mesures de transparence ;
 - g) Respect des dispositions ;
 - h) Mesures d'application nationales ;
 - i) Application des Règles financières relatives aux modalités de financement de l'Unité d'appui à l'application ;
 - j) Appui à l'application ;
 - k) Autres questions importantes pour la réalisation des buts de la Convention.
9. Situation financière de la Convention.



10. Préparatifs de la huitième Assemblée des États parties :
 - a) Élection du Président de la huitième Assemblée des États parties ;
 - b) Date, durée et lieu de la huitième Assemblée des États parties, et coûts estimatifs y relatifs.
 11. Questions diverses.
 12. Examen et adoption du document final de l'Assemblée.
 13. Clôture de l'Assemblée.
-